



Cofinancé par
l'Union européenne



AUCAME
Caen Normandie

Projet « Sur les traces de Guillaume »



Dossier de demande de subvention LEADER
auprès du GAL « Arlette & Guillaume »

Juin 2025

Projet « sur les traces de Guillaume »



Cofinancé par
l'Union européenne



Communauté de
communes
Cingal-Suisse Normande

PAYS
de
FALAISE
NORMANDE

Vallées
de l'Orne
de l'Orne
et de l'Orne

VAL
des
DUNES

CAENA
NORMANDIE

Ville de
FALAISE



Cofinancé par
l'Union européenne



AUCAME
Caen Normandie

Sommaire

1. Le contexte du projet	5
2. Le projet « Sur les traces de Guillaume » : Itinéraire historique et attractif	5
2.1. Le projet	5
2.2. L'originalité du projet « Sur les traces de Guillaume »	5
2.3. La Haussée Guillaume : maillon majeur de l'itinéraire complet	6
3. La Phase 1 du projet	8
4. Demande de financement LEADER par l'AUCAME	9
4.1. Nature du projet et maquette financière	9
4.2. Eligibilité au programme LEADER dans le cadre du GAL Arlette & Guillaume	10
4.3. Avancement du projet	10
4.4. ANNEXE : notification de sélection au programme FEADER LEADER	11



1. Le contexte du projet

Le millénaire de la naissance de Guillaume le Conquérant en 2027 (né en 1027 à Falaise dans le Calvados) est le point de départ d'une année de célébrations des "Normands, peuple d'Europe" dont les nombreuses épopées ont largement façonné le continent.

En 2027, tous et toutes, Anglais, Irlandais, habitants des îles anglo-normandes, Italiens, Danois, Norvégien, Français et au-delà, seront invités à découvrir cet immense et exceptionnel héritage aux multiples facettes et influences à travers les territoires.

À l'initiative de la Région Normandie, cette année-événement scelle le début d'une coopération européenne innovante et durable.

Dans cette perspective, des projets sont déjà en gestation. Parmi ceux-ci, la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande, en partenariat avec quatre EPCI de la Plaine de Caen (Communautés de communes Pays de Falaise, Val ès Dunes et Vallées de l'Orne et de l'Odon et Communauté urbaine Caen la mer) et les deux Villes de Caen et Falaise, a imaginé un projet visant à mettre en valeur l'importance de la Plaine de Caen dans l'épopée de Guillaume le Conquérant (1027-1087).

2. Le projet « Sur les traces de Guillaume » : Itinéraire historique et attractif

2.1. Le projet

Le projet imaginé par ces 5 EPCI et 2 villes vise (phase 1) à créer une liaison douce reliant les châteaux de Falaise et de Caen et prenant appui sur le Chemin Haussé, ancienne voie romaine qui traverse la Plaine de Caen.

Il s'agit ensuite (phase 2) d'engager une réflexion sur la mise en place d'une scénographie (statues géantes ?) sur le parcours identifié afin de retracer les moments clés de la vie de Guillaume.

Il poursuit plusieurs objectifs :

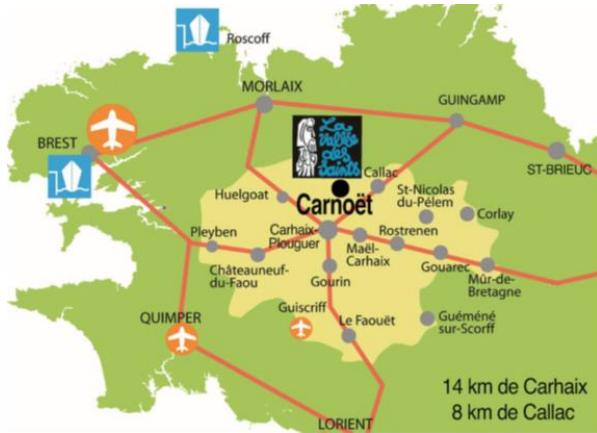
- ✓ Faire travailler ensemble les acteurs publics et privés sur le territoire, notamment en mobilisant un financement participatif ;
- ✓ Favoriser la collaboration entre collectivités territoriales, Région et Etat.

2.2. L'originalité du projet « Sur les traces de Guillaume »

Si de nombreuses « routes à thèmes » existent en France, rares sont les itinéraires qui s'organisent autour d'une liaison douce.

Il s'agit d'un projet qui s'inspire du concept de « slow-tourism » pour proposer une expérience-voyageur décarbonée, en prise directe avec les territoires ;

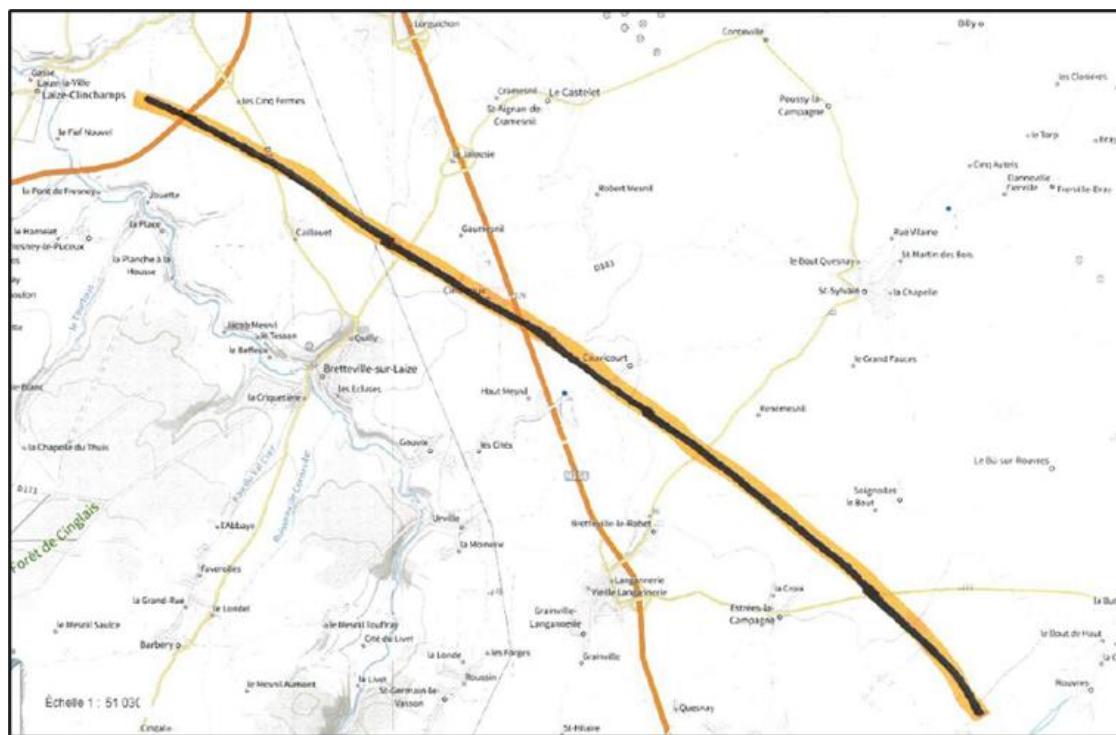
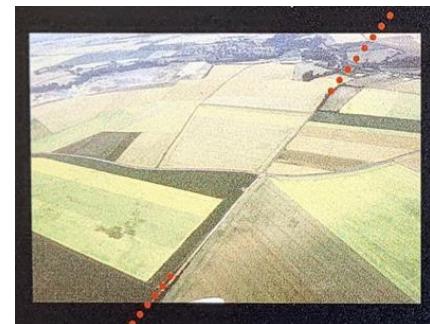
Le projet s'inspire de « la Vallée des Saints », située dans les Côtes d'Armor qui regroupe déjà 200 statues des principaux Saints bretons.



2.3. La Haussée Guillaume : maillon majeur de l'itinéraire complet

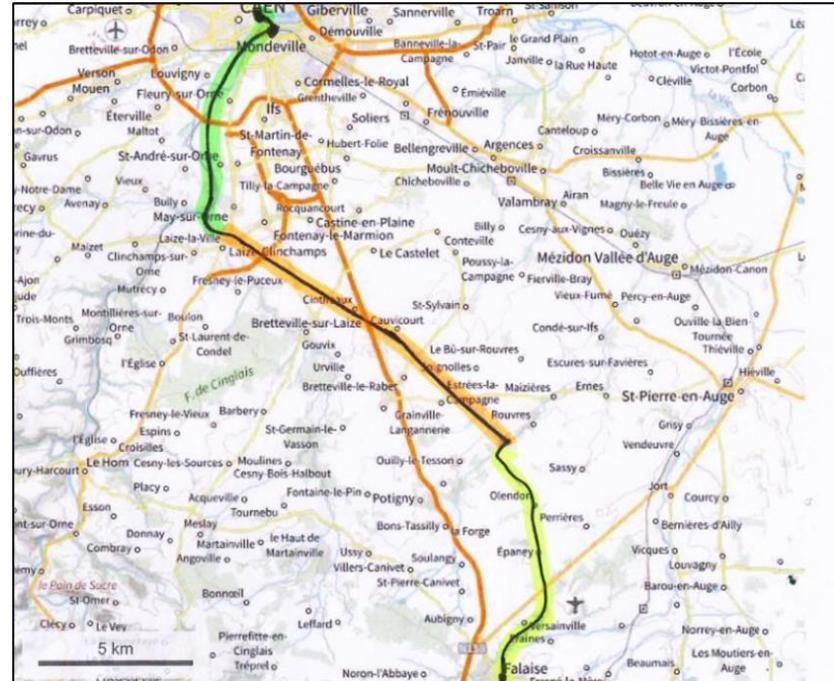
Le Chemin Haussé est une voie romaine qui traverse la Plaine de Caen et dont l'itinéraire reliait Chartres (Cité des Carnutes) à Bayeux (Cité des Bajocasses).

Cette voie est encore perceptible sur un itinéraire reliant Rouvres à Laize-la-Ville sur des chemins existants. Toutefois, certaines sections doivent faire l'objet d'une négociation avec les propriétaires pour être ouvertes au public.



Il s'agit de relier les deux sites majeurs de l'épopée de Guillaume que constituent les deux Châteaux de Falaise et de Caen par une liaison en passant des chemins ruraux, l'ancienne Haussée Guillaume, pour rejoindre la Vélo Francette.

-  Haussée Guillaume
-  Vélo Francette
-  Chemins ruraux



- **Le projet mettra également en réseau** quelques sites remarquables de l'épopée de Guillaume :

- Château de Ganne – La Pommeraye ;
- Chapelle Notre Dame de Bonne Nouvelle – Esson ;
- Château de Thuit – Boulon ;
- Site de la Bataille de Val ès Dunes - Tour de Valmeray – Valambray.



Chapelle Notre Dame de Bonne Nouvelle - Esson



Château de Thuit - Boulon



Château de Ganne - La Pommeraye



Tour de Valmeray - Valambray

- Hors GAL Arlette & Guillaume, le projet pourra être **mis en connexion avec Bayeux** (la tapisserie), **Dives-sur mer** (lieu d'embarquement vers l'Angleterre) et **Honfleur** (projet MORA)

L'itinéraire complet du projet au sein du GAL traverse 4 EPCI sur les 5 qui constituent en totalité ou en partie le GAL « Arlette & Guillaume » pour la période de programmation LEADER 2023-2027 :

- ✓ CdC Cingal-Suisse Normande ;
- ✓ CdC Pays de Falaise ;
- ✓ CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon ;
- ✓ CU Caen la mer.

Sans être traversée, la CdC Val ès Dunes est intéressée dès lors qu'elle doit son nom à la bataille qui, en 1047, a légitimé Guillaume en tant que Duc de Normandie.



3. La Phase 1 du projet

La phase 1 du projet, qui a fait l'objet de la demande de financement LEADER, consiste à :

- ✓ Identifier ailleurs en France des projets similaires ou proches, à expertiser le projet touristique qu'ils portent et à analyser les modalités techniques et financières de leur mise en œuvre (phase de benchmark) ;
- ✓ Recenser et évaluer sur le terrain les itinéraires possibles en identifiant les chemins existants qui pourraient être support de la liaison douce, en intégrant les voies douces existantes, notamment la Vélo Francette sur la partie nord de l'itinéraire ;

- ✓ Identifier le statut juridique de ces chemins et engager, le cas échéant, une négociation avec les propriétaires privés en lien avec les collectivités locales concernées ;
- ✓ Définir un itinéraire optimal et identifier les acquisitions foncières nécessaires avec les services concernés ;
- ✓ Etablir et chiffrer le projet opérationnel de création de la liaison douce sur la totalité de l'itinéraire en intégrant les espaces associés et définir qui pourrait en être le Maître d'ouvrage ;
- ✓ Proposer un partenariat financier entre acteurs publics (Etat, collectivités, Etablissements publics) et privés (entreprises, mécènes, ...) et explorer la mise en place d'un financement participatif.

4. Demande de financement LEADER par l'AUCAME

4.1. Nature du projet et maquette financière

Afin de mener à bien cette phase 1, il est envisagé de créer, pour une durée de 1 an, un poste de Chargé(e) d'études dédié au sein de l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME), association Loi de 1901. Tous les EPCI concernés par le projet sont membres actifs de l'AUCAME (association Loi de 1901) dont la vocation est de conduire des études mutualisées pour ses membres.

L'AUCAME dispose des compétences pluridisciplinaires et transversales nécessaires, en particulier des outils de connaissance spatiale très pointus, notamment géomatiques. Sa gouvernance multi-partenariale, associant collectivités locales et territoriales ainsi que l'Etat, en fait un acteur parfaitement adapté à la mise en synergie des acteurs publics.

Dans le cadre de ce projet, un Comité de pilotage dédié, regroupant des membres du Conseil d'administration de l'AUCAME, sera mis en place.

Le budget total de l'action, qui vise à financer ce poste pendant un an, est légèrement inférieur à 60 000 €.

Maquette financière d'un poste à l'AUCAME pour un an pour la phase 1 du projet "sur les traces historiques de Guillaume"

	Dépenses
Salaire brut	32 011,85€
Charges sociales	17 414,45€
Titres restaurant	1 386,00€
Intéressement AUCAME	496,00€
50 % carte TC	330,00€
Frais de structure 15 %	7 745,74€
Coût total du Poste	59 384,04€

	Recettes
Subvention LEADER(1)	38 005,78€
Participation Caen la mer	2 200,00 €
Participation Cingal Suisse normande	2 200,00 €
Participation Pays de Falaise	2 200,00 €
Participation Val ès Dunes	2 200,00 €
Participation Vallées de l'Orne et de l'Odon	2 200,00 €
Participation Ville de Caen	2 200,00 €
Participation Ville de Falaise	2 200,00 €
Total subventions	53 405,78€
Autofinancement AUCAME	5 978,25 €
Total recettes	59 384,04€



(1) La subvention LEADER est éligible pour 4 EPCI sur 5 (80% du coût total du poste) pour un taux de subvention de 80% de la dépense éligible plafonnée à 40 000 €

Taux d'aide publique (maximum 100 %) : 89,9 %

4.2. Eligibilité au programme LEADER dans le cadre du GAL Arlette & Guillaume

Le projet présenté s'inscrit clairement dans la stratégie de développement local porté par le GAL « Arlette & Guillaume » et relève de l'axe 2 « Valoriser et préserver les ressources et les patrimoines » ; il s'inscrit parfaitement dans la Fiche-action 3 « Tendre vers un tourisme plus durable ».

Conformément aux objectifs de la Fiche-action 3 « Le tourisme durable », le projet vise bien à :

- ✓ Promouvoir un tourisme s'appuyant sur les marqueurs du territoire : l'épopée de Guillaume le Conquérant est constitutive de l'identité du GAL qui porte son nom ;
- ✓ Concilier tourisme et préservation des ressources et des patrimoines : l'action vise à relier deux monuments emblématiques du territoire du GAL en traversant le territoire via une liaison douce respectueuse des sites et de la biodiversité ;
- ✓ Renforcer la complémentarité et la coordination des offres touristiques à l'échelle du territoire du GAL : c'est l'essence même du projet : relier des sites touristiques majeurs du territoire pour les mettre en synergie.

Par ailleurs, le projet « Sur les traces de Guillaume » est nouveau sur le territoire du GAL et il paraît, sous réserve d'inventaire, pilote et expérimental à une échelle départementale, régionale, voire nationale. Il favorise la mise en réseau entre des acteurs publics et privés n'ayant pas l'habitude de travailler ensemble et développe de nouvelles synergies sur le territoire. Il se déploie à une échelle intercommunautaire : 5 EPCI impliqués et 4 traversés. Le projet est enfin reproductible ailleurs, certes sur un autre thème ;

Il s'inscrit dans une fiche-action (le tourisme) mais accompagne plusieurs transitions environnementales et/ou sociétales : décarbonation des mobilités, « slow-tourism », aménagement durable de l'espace. Son plan de financement est simple, l'AUCAME dispose de la trésorerie suffisante et l'effet de levier de LEADER maximum puisque l'action ne pourrait être menée sans son apport ;

Le projet permet d'insuffler une vraie dynamique sur le territoire et constitue la première étape d'un projet appelé à se développer après la fin de la subvention LEADER.

4.3. Avancement du projet

L'inscription de la pré-demande d'un financement LEADER a été validée par la Région le 19 février dernier. Elle ouvre la possibilité d'engager des frais éligibles. Le projet et la demande de financement LEADER ont été préprogrammés lors du Comité de programmation LEADER du GAL « Arlette & Guillaume » le 3 mars 2025 à Clécy. Le projet « Sur les traces de Guillaume » a été accepté par le Co-Prog : il est donc officiellement lancé et l'action peut être engagée.

Le Bureau de l'AUCAME du 17 mars 2025 a validé le recrutement un(e) Chargé(e) d'études junior pour un CDD d'un an (accroissement d'activité) qui est l'objet même du financement LEADER. Un tel CDD pour accroissement temporaire d'activité est tout à fait adapté à la mission prévue. Enfin, le Conseil d'administration de l'AUCAME, lors de sa réunion du 31 mars 2024, a autorisé la Présidente de l'agence à engager l'action financée par LEADER et à signer toute pièce nécessaire pour constituer le dossier de demande de subvention LEADER.

L'appel à candidature a été lancé fin avril 2025, 20 candidatures ont été reçues, 3 ont été sélectionnées. Les auditions ont eu lieu le 20 mai et une candidate a été retenue. Elle prendra son poste le 18 août 2025

4.4. ANNEXE : notification de sélection au programme FEADER LEADER

**CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**
site métropolitain



Affaire suivie par Eva LEPOITTEVIN
tél : 02 31 86 91 88
e-mail : eva.lepoittevin@caen-metropole.fr

AUCAME
DUNY Patrice
Directeur
21 rue de la miséricorde
14000 CAEN

A Caen, le 04/03/2025

OBJET : NOTIFICATION DE SELECTION AU PROGRAMME FEADER LEADER

Madame,

Dans le cadre de la stratégie locale de développement LEADER de la programmation 2023-2027, vous avez sollicité une demande d'aide FEADER pour le projet « Sur les traces de Guillaume – Itinéraire historique et attractif » auprès du GAL Arlette & Guillaume.

J'ai le plaisir de vous informer que le Comité de programmation du GAL, réuni le 03/03/2025, a sélectionné votre projet.

Aussi, je vous invite dès à présent à constituer un dossier complet de demande de subvention LEADER (liste des documents ci-après).

Les montants d'aides LEADER seront déterminés lors de la programmation du dossier (élection définitive), en fonction des conclusions de l'instruction et de l'enveloppe financière disponible à cette date.

Les services du GAL Arlette & Guillaume sont à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche. Une fois complet, votre dossier sera transmis au service instructeur de la Région Normandie en charge des dossiers relatifs aux fonds européens.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma profonde considération.

Le Président du GAL
Hubert PICARD



Caen Normandie Métropole - 16 rue Rosa Parks - CS 52700 - 14 027 CAEN Cedex 9
Tél : 02 31 86 39 00